



FR

ASSEMBLEE GENERALE
79^{ème} session
Rome, 17 décembre 2020

UNIDROIT 2021
A.G. (79) 10
Original: anglais
janvier 2021

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

Sommaire

Point n° 1:	Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par le Président de l'Assemblée Générale 2019-2020	2
Point n° 2:	Election du Président de l'Assemblée Générale 2020-2021	3
Point n° 3:	Adoption de l'ordre du jour (A.G. (79) 1 rév.)	4
Point n° 4:	Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2020 (A.G. (79) 2)	4
Point n° 5:	Amendements au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020-2022 (A.G. (79) 3)	7
Point n° 6:	Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 90 ^{ème} session (F.C. (90) 9) et renouvellement des membres de la Commission des Finances (A.G. (79) 1 rév.)	9
Point n° 7:	Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019 (A.G. (79) 4)	10
Point n° 9:	Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (79) 6)	11
Point n° 10:	Approbation du projet de Budget pour 2021 et observations soumises par les Etats membres (A.G. (79) 7)	12
Point n° 11:	Rapport du Secrétaire Général sur la mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale applicables au personnel d'UNIDROIT (A.G. (79) 8)	13
Point n° 12:	Mesures prises par le Secrétariat d'UNIDROIT en relation avec la pandémie COVID-19 (A.G. (79) 9)	14
Point n° 13:	Divers	15
Annexe I	Liste des participants	16
Annexe II	Ordre du jour provisoire annoté	23

Point n° 1: Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par le Président de l'Assemblée Générale 2019-2020

1. La 79^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue en vidéoconférence le 17 décembre 2020. Une liste des participants figure à l'Annexe I.
2. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants puis il a ouvert la session. Après avoir remercié de s'être joints à la session, il a brièvement exposé l'organisation de cette session à distance. Il aurait le plaisir de présenter à l'Assemblée Générale les activités de l'Institut au cours de l'année écoulée. Il a souligné que, malgré le contexte difficile dû à la pandémie de COVID-19, le Secrétariat avait pu accomplir toutes ses activités à plein régime, voire plus que jamais. Tout d'abord, il s'est dit particulièrement heureux de pouvoir accueillir la nouvelle Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti, après la triste disparition de l'ancien Président de l'Institut, le Professeur Alberto Mazzoni, et il l'a invitée à prononcer quelques mots de bienvenue.
3. La *Présidente* a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a exprimé sa tristesse pour le décès du Professeur Mazzoni, et elle a déclaré être fière d'essayer de suivre ses pas et de mettre en œuvre la vision qu'il avait de l'Institut. Elle avait déjà participé à son premier Conseil de Direction qui avait été une grande réussite. UNIDROIT avait un programme dense pour les années à venir et elle s'engageait à obtenir de bons résultats en investissant toute son énergie pour le mettre en œuvre. En conclusion, elle a remercié tous les participants et a renouvelé ses meilleurs souhaits pour la session.
4. Le *Secrétaire Général* a ensuite cédé la parole au *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020*, M. Abubakar Malami, *Honorable Attorney-General de la Fédération et Ministre de la justice du Nigéria*.
5. Le *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020* a remercié le Secrétaire Général et, au nom du Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a présenté les salutations chaleureuses et les félicitations du Président du Nigeria, M. Muhammadu Buhari, qui aurait été heureux de participer à la session en personne mais qui, en raison des mesures de sécurité contre la pandémie de COVID-19, ne pouvait le faire que virtuellement. L'année 2020 avait été singulière et il était compréhensible que les priorités des Etats membres aient changé. Il a témoigné sa sympathie envers chaque Etat membre pour ce qu'avait été l'année passée.
6. Il a tout d'abord abordé les réalisations de l'Institut au cours de l'année écoulée en soulignant les activités visant à la signature et à la ratification du Protocole ferroviaire de Luxembourg en cours dans certaines juridictions, comme en Afrique du Sud, en Espagne, à Maurice et au Royaume-Uni. Il a encouragé les autres Etats membres à suivre cette initiative remarquable. En outre, lors de la première session de la Commission préparatoire du Protocole à la Convention du Cap sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (le Protocole MAC) convoquée virtuellement les 21 et 22 mai 2020, la Commission préparatoire MAC avait négocié et adopté les Règles de procédure et examiné plusieurs questions liées au fonctionnement futur du Registre international. La Commission avait également créé deux Groupes de travail: l'un pour rédiger une demande de propositions pour la sélection d'un Conservateur, et l'autre pour élaborer un projet de Règlement pour le Registre international. Des modifications concernant le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2020-2022 avaient été approuvées par le Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session en avril/mai et septembre 2020, modifications que l'Assemblée Générale examinerait au cours de sa session. Il a ajouté que le Secrétaire Général avait été invité à se rendre à Lagos, au Nigeria, en mars 2020 pour présider une session dans le cadre d'un atelier de renforcement des capacités sur la réforme du droit des opérations garanties en Afrique de l'Ouest, qui avait porté sur l'adoption de la Convention du Cap, du Protocole MAC et du Protocole ferroviaire de Luxembourg. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, la session s'était tenue à distance. Le Nigeria s'intéressait de très près aux travaux d'UNIDROIT en raison de leur teneur de haut niveau dans le domaine commercial. Il a remercié à nouveau

le Secrétaire Général, le Secrétariat et tous les Etats membres et il a présenté ses meilleurs vœux à la nouvelle présidence et à tous les participants pour une session fructueuse.

Point n° 2: Election du Président de l'Assemblée Générale 2020-2021

7. Le *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020* a invité le Secrétaire Général à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée Générale 2020-2021.

8. Le *Secrétaire Général* a rappelé qu'il revenait aux participants d'élire un nouveau Président. Il a invité l'Assemblée Générale à proposer des candidatures pour le poste de Président de l'Assemblée Générale 2020-2021, notant que la présidence de l'Assemblée Générale suivait une rotation parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT et qu'il appartenait maintenant au groupe des Amériques de proposer le nouveau Président pour la période 2020-2021.

9. Sur proposition du représentant du Paraguay, l'Assemblée Générale a nommé par acclamation le *Professeur Jorge Sánchez Cordero Dávila (Mexique), membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, Président de l'Assemblée Générale 2019-2020*.

10. Le *Secrétaire Général* a exprimé ses sincères remerciements au Président de l'Assemblée Générale 2019-2020 et a souligné l'importance du soutien et de la collaboration du Nigeria aux activités d'UNIDROIT.

11. Le *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020* a remercié tous les présents pour leur soutien. Il a exprimé sa satisfaction au futur Président de l'Assemblée Générale ainsi que sa reconnaissance envers le Secrétariat pour son soutien au cours de l'année écoulée.

12. Le *Président de l'Assemblée Générale 2020-2021* a déclaré que c'était un grand honneur pour le Mexique et pour lui-même d'avoir été élu à la présidence de cette honorable Assemblée. Il a exprimé sa reconnaissance pour la confiance qui lui avait été accordée et il a assuré de son engagement à poursuivre les activités de l'Institut au cours de l'année à venir. Il a remercié l'Honorable Abubakar Malami, en soulignant sa remarquable contribution. De même, il a exprimé sa reconnaissance au Président et au Secrétaire Général d'UNIDROIT pour leurs réalisations exceptionnelles en des temps très difficiles et si éprouvants. Il a rappelé que le Mexique avait adhéré à UNIDROIT en 1940 et qu'il était un fervent défenseur des travaux de l'Institut. L'année passée avait été très difficile et l'année prochaine ne le serait pas moins; les Etats membres devaient donc être prêts à faire face à des défis nouveaux et imprévisibles. Il a ajouté que ce serait, pour lui, un grand honneur de servir la communauté internationale au cours de l'année à venir et d'assurer la poursuite des travaux d'UNIDROIT.

13. En ce qui concernait les activités de l'Institut, il a commencé par souligner que plusieurs nouveaux projets se développeraient rapidement au cours de l'année suivante et jusqu'en 2022. A ce titre, il a attiré l'attention de l'Assemblée Générale sur certains points forts de l'Institut. Tout d'abord, UNIDROIT avait fait connaître la Convention du Cap, qui comptait désormais 82 ratifications et devait être considérée comme l'un des traités commerciaux mondiaux les plus réussis des 50 dernières années. L'année à venir marquerait son 20^{ème} anniversaire et, à ce titre, UNIDROIT organiserait plusieurs événements. La Convention du Cap avait plusieurs protocoles, le dernier concernant les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction, connu sous le nom de Protocole MAC, approuvé lors d'une conférence diplomatique tenue en novembre 2019. UNIDROIT travaillait à l'achèvement du mandat de la Commission préparatoire de ce Protocole, avec notamment la préparation de l'appel d'offres et la sélection d'un candidat qui prendrait en charge le Registre international. Il a ensuite évoqué un autre travail très important qui avait été lancé et diffusé, à savoir le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles qu'UNIDROIT avait rédigé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), et qui avait été approuvé par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de

sa 99^{ème} session réunion de septembre 2020. En ce qui concernait les nouveaux projets, UNIDROIT avait travaillé à la rédaction d'une Loi type sur l'affacturage, d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt et d'instruments sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces et sur les Actifs numériques. Tous ces projets étaient en cours et progressaient de façon très satisfaisante. Enfin, il a rappelé que le Conseil de Direction célébrera son 100^{ème} anniversaire en 2021, la première session ayant eu lieu en mai 1928. Il a remercié les participants pour leur patience et pour lui avoir accordé leur confiance puis il a cédé la parole pour des commentaires.

14. Le *représentant des Etats-Unis* a exprimé sa reconnaissance au Nigeria et au Président sortant pour leurs conseils au cours de l'année écoulée. Il a félicité le Mexique, et plus particulièrement le Professeur Sanchez Cordero, pour sa nomination à la présidence. Il a tenu à faire écho à ses remarques sur le Programme de travail ambitieux de l'Institut, convenant qu'UNIDROIT était une institution unique et que son travail était particulièrement important à l'heure actuelle en réponse à la pandémie de COVID-19.

15. Le *représentant de l'Italie* a félicité le Professeur Sanchez Cordero pour son élection et il a saisi cette occasion pour féliciter également la Présidente d'UNIDROIT pour sa récente nomination. Il lui a souhaité beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et a rappelé la confiance de l'Italie en ses compétences pour affronter les défis à venir. L'Italie avait toujours soutenu et contribué aux activités d'UNIDROIT. L'année 2020 avait été très difficile pour tous et elle avait bouleversé les méthodes de travail traditionnelles. Malgré ces défis, UNIDROIT avait prouvé, et continuerait à prouver, qu'il était un outil puissant au sein de la communauté internationale. Il a souligné l'importance et l'utilité des Principes d'UNIDROIT qui pourraient être, pour le monde des affaires devant affronter la détresse contractuelle, un outil encore plus efficace que la législation nationale une fois la pandémie terminée. Il a attiré l'attention de l'Assemblée Générale sur certaines des réussites de l'Institut. Tout d'abord, cette année, UNIDROIT avait célébré le 25^{ème} anniversaire de la Convention de 1995 sur les biens culturels, un instrument juridique international d'importance stratégique. De grande importance également les travaux portant sur le secteur agricole, avec le Protocole MAC et les Guides juridiques sur l'agriculture contractuelle et les contrats d'investissement en terres agricoles, élaborés en coopération avec la FAO et le FIDA. Il a réitéré l'importance que l'Italie attache à UNIDROIT et à ses travaux et il a souhaité que cette session de l'Assemblée Générale soit porteuse de délibérations fructueuses.

16. Le *Secrétaire Général* a exprimé sa reconnaissance et son appréciation pour les propos des représentants des Etats-Unis et de l'Italie.

Point n° 3: Adoption de l'ordre du jour ([A.G. \(79\) 1 rév.](#))

17. Le *Président* a invité les participants à formuler des observations sur le projet d'ordre du jour révisé et l'a proposé pour adoption.

18. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour tel que proposé (voir Annexe II).*

Point n° 4: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2020 ([A.G. \(79\) 2](#))

19. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à exposer l'activité de l'Organisation en 2020.

20. Le *Secrétaire Général* a présenté le document A.G. (79) 2, qui fournissait un résumé des activités d'UNIDROIT au cours de l'année écoulée et contenait trois parties principales: a) les activités législatives, b) la mise en œuvre et la promotion des instruments d'UNIDROIT, et c) les activités non-législatives.

21. En ce qui concernait les activités législatives, les travaux sur les opérations garanties avaient reçu la plus grande attention. Il a, tout d'abord, indiqué le Protocole MAC à la Convention du Cap, adopté lors de la Conférence diplomatique tenue à Pretoria du 11 au 22 novembre 2019. Au cours de l'année 2020, l'Institut avait entrepris un certain nombre d'activités nécessaires à la mise en place du système du Protocole MAC. Conformément au mandat reçu, le Secrétariat avait entrepris un processus de vérification linguistique, à la suite duquel quelques différences entre les versions anglaise et française avaient été identifiées et une correction mineure avait également été apportée à l'un des articles non essentiels. Le Secrétariat avait engagé un processus de correction de l'erreur, en vertu de l'article 79 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, qui s'était achevé avec succès en juillet, de manière transparente et avec la participation de tous les Etats ayant participé à la Conférence diplomatique. D'excellentes traductions du Protocole en chinois, en espagnol et en portugais avaient déjà été réalisées et des traductions dans d'autres langues allaient suivre. En vue de la mise en œuvre du Protocole MAC, une Commission préparatoire avait été créée et, malgré la pandémie de COVID-19, elle s'était réunie à deux reprises, en mai et en décembre. Dans l'intervalle, des travaux intersessions ont été entrepris et deux sous-comités s'étaient réunis: l'un pour élaborer un projet de Règlement pour le Registre international et l'autre pour rédiger tous les documents nécessaires pour un appel d'offres public pour la sélection d'une institution chargée de gérer le Registre. Le processus étant bien avancé, l'appel d'offres pourrait être lancé dans quelques mois. Conformément au mandat reçu de la Conférence diplomatique, la Commission préparatoire disposait de deux ans à compter de sa première réunion pour le mener à bien. Le Secrétariat était confiant que tout serait finalisé avant cette date. Le Secrétaire Général avait le plaisir d'annoncer que le Protocole MAC avait reçu, en octobre, un immense soutien avec la signature du Protocole par les Etats-Unis d'Amérique, principal pays exportateur de matériel MAC et il espérait que ce pas important encouragerait d'autres pays à suivre cet exemple.

22. Toujours dans le domaine des opérations garanties et de la Convention du Cap, de nombreuses activités avaient été menées par la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, sur le Protocole spatial et le Protocole ferroviaire. Le Secrétaire Général espérait que ce serait la dernière fois que le Secrétariat signalait que le Protocole ferroviaire de Luxembourg entrerait bientôt en vigueur, étant donné que certains Etats étaient bien avancés dans le processus de ratification et qu'une seule ratification supplémentaire était nécessaire pour son entrée en vigueur. UNIDROIT avait reçu un immense soutien de la part de l'Union européenne car le Protocole ferroviaire visait à renforcer l'industrie ferroviaire qui, en tant qu'industrie verte, s'alignait en tous points sur la stratégie actuelle de l'Union européenne. Un fort soutien provenait également de l'Afrique et des institutions internationales basées en Afrique. A cet égard, il a expressément fait référence à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA). Il a également souligné le travail conjoint avec l'Organisation pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), qui avait contribué à la mise en œuvre du Protocole. Enfin, le communiqué final publié par les ministres et les délégués à la 5^{ème} semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique incitait également les Etats africains à adopter le Protocole ferroviaire.

23. Dans le domaine du droit privé et de l'agriculture, les travaux sur le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (CITA), présidés par José Antonio Moreno Rodriguez, membre du Conseil de Direction, ont été finalisés. Le texte avait été approuvé à l'unanimité par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 99^{ème} session en septembre 2020, sous réserve de quelques modifications mineures dans le processus de ratification qui était en cours au sein de la FAO et du FIDA. Les travaux sur l'agriculture contractuelle s'étaient également poursuivis, et le domaine du droit privé et de l'agriculture prenait de l'ampleur avec le lancement du projet de suivi de CITA par l'Institut: un nouveau projet sur la "structure juridique des entreprises agricoles", qui serait également mené conjointement avec la FAO et le FIDA. Dans le domaine de la procédure civile transnationale, les travaux menés avec l'Institut de droit européen (ELI) ont été finalisés et le Guide ELI / UNIDROIT sur les règles européennes de procédure civile a été approuvé par les organes directeurs de l'ELI et par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 99^{ème} session en septembre, ce qui en fait le deuxième instrument approuvé en 2020.

24. Dans le même domaine, le Secrétariat a travaillé sur un nouveau sujet concernant les procédures d'exécution efficaces, qui feront l'objet d'un rapport au cours de la présente session.

25. Dans le domaine des contrats, il est important de mentionner un troisième instrument approuvé en 2020. Avec la Conférence de La Haye de droit international privé et la CNUDCI, UNIDROIT a approuvé le document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale, qui coordonne et rassemble les travaux des trois organisations sœurs dans ce domaine important. C'était un fait unique que le Secrétariat puisse faire part à l'Assemblée Générale que trois instruments avaient été finalisés et ajoutés à la liste des instruments d'UNIDROIT la même année.

26. En ce qui concernait les biens culturels, cette année avait été importante pour la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les travaux menés par Marina Schneider. La Convention fêtait son 25^{ème} anniversaire et, malgré les circonstances difficiles, le Secrétariat avait organisé un événement, en modalité hybride, particulièrement réussi. En marge de cet événement qui avait reçu un excellent accueil, une publication contenant une analyse juridique approfondie de la Convention était en cours de préparation et pourrait servir aux Etats envisageant de ratifier la Convention. Deux nouveaux pays, le Ghana et le Monténégro, avaient adhéré à la Convention. En outre, le Secrétariat venait de recevoir la décision expresse de la Côte d'Ivoire de déposer ses instruments, ce qui porterait le nombre des Etats contractants à 49 d'ici la fin de l'année.

27. Le Secrétaire Général a ajouté que des travaux avaient été menés en vue de l'élaboration d'une Loi type sur l'affacturage, l'affacturage inversé et le financement de la chaîne d'approvisionnement, qui allait être déterminante pour l'accès au financement. Deux sessions du Groupe de travail avaient déjà eu lieu, ainsi qu'une réunion du sous-comité.

28. Dans le domaine des actifs numériques, des travaux importants et passionnants étaient entrepris. Le projet, qui avait commencé dans le cadre d'un projet sur l'intelligence artificielle/ contrats intelligents/ technologie des registres distribués (DLT), avait réduit sa portée au droit privé et aux actifs numériques. Des travaux préalables ont été entrepris et des ateliers ont été organisés en 2020; une réunion du Groupe de travail et des sous-groupes était en cours. Le Secrétariat inviterait bientôt les Etats membres à exprimer leur intérêt à participer au Comité pilote qui contribuerait à l'avancement du projet.

29. En ce qui concernait les activités de mise en œuvre et de promotion de l'Institut, les missions et les réunions en personne drastiquement réduites avaient été remplacées par d'innombrables séminaires et webinaires à distance ou en modalité hybride. Le Secrétariat a continué à exercer ses fonctions de Dépositaire. De nombreuses activités ont également été entreprises dans le domaine des Principes d'UNIDROIT sur les contrats du commerce international et du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. Il a rappelé les travaux d'UNIDROIT sur le COVID-19 auxquels un point de l'ordre du jour était consacré. Le COVID-19 avait entravé l'exécution de millions de contrats affectés par la pandémie et les mesures prises par les gouvernements. Dans ce contexte, les Principes d'UNIDROIT pouvaient aider à trouver des solutions négociées qui préserveraient la valeur des contrats. Le Secrétariat a rédigé la "Note sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire du COVID-19" qui fournit des orientations sur la question. En parallèle, le Secrétariat a également travaillé sur le Guide juridique de l'agriculture contractuelle et le COVID-19, en collaboration avec la FAO et le FIDA. En outre, le Secrétariat envisageait de travailler sur la Convention d'UNIDROIT sur les testaments.

30. En ce qui concernait les activités non législatives, le Secrétariat a assuré le maintien de ses publications et cherché à renforcer les activités et les ressources de la Bibliothèque. Le Secrétaire Général a souligné que le Programme de stage et ses activités avaient été considérablement renforcés sous la direction de Hamza Hameed. Avec son appui et celui de la Fondation d'UNIDROIT, le Secrétariat avait pu créer l'Association des Anciens d'UNIDROIT destinée aux nombreux chercheurs et professeurs qui étaient venus à UNIDROIT effectuer des recherches en Bibliothèque. Les cotisations des membres de

la Fondation permettaient déjà de financer des stages pour de nouveaux chercheurs auprès du Secrétariat. Enfin, il s'est réjoui de l'arrivée à UNIDROIT, dans les prochains mois, du premier *Junior Professional Officer - JPO* (jeune professionnel) chinois, qui travaillera avec le Secrétariat pendant une période d'un ou deux ans. Le Secrétariat était très reconnaissant envers le gouvernement chinois de cette opportunité.

31. Enfin, il a fait référence au Document 2 et à ses Annexes où figuraient les dépenses, tant en termes financiers que de temps, qui avaient été allouées au cours de l'année.

32. En résumé, le Secrétaire Général a conclu que l'année avait été très chargée et que, malgré un contexte difficile, le Secrétariat avait pu mener à bien l'avancement de ses travaux et comptait actuellement plus de projets que jamais dans l'histoire de l'Institut. Il a remercié tous les présents à l'Institut.

33. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour son rapport complet et a cédé la parole aux participants pour des questions ou des commentaires.

34. La *représentante du Canada* a félicité la Présidente d'UNIDROIT et le Président de l'Assemblée Générale. En ce qui concernait les travaux d'UNIDROIT, elle a remercié le Secrétaire Général pour son rapport complet et elle a déclaré que le Canada était très satisfait des travaux effectués malgré les défis extrêmes de l'année écoulée. Le Canada a remercié le Secrétaire Général et tout le personnel du Secrétariat pour avoir assuré la poursuite des travaux en ces temps difficiles.

35. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a félicité UNIDROIT pour tout ce qui avait été entrepris pendant cette année malgré les défis exceptionnels. Il a souhaité la bienvenue à la Présidente nouvellement élue pour sa première Assemblée Générale et il se réjouissait des prochaines années sous sa direction. La crise du COVID-19 avait démontré l'importance de l'état de droit et de l'égalité des conditions pour tous les acteurs économiques. Dans ce contexte, les Etats-Unis considéraient essentiels les travaux d'UNIDROIT. Il a souligné l'importance particulière du Protocole MAC et des travaux concernant le secteur agricole. Il était admirable de voir l'Institut travailler avec la FAO et le FIDA sur ces instruments importants.

36. Le *représentant de l'Afrique du Sud* a assuré UNIDROIT de la coopération continue de son pays pour assurer son succès. Il a félicité le nouveau Président pour son élection et a remercié le Nigeria pour sa présidence au cours de l'année écoulée. Il a exprimé son soutien à la Présidente dans la conduite des travaux d'UNIDROIT et il a remercié le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de l'année écoulée afin de mener à bien avec succès les travaux d'UNIDROIT. En ce qui concernait le Protocole MAC, l'Afrique du Sud avait lancé la procédure de signature du Protocole et espérait la finaliser l'année prochaine ; elle était désormais à bon point dans ses démarches pour la signature du Protocole ferroviaire et espérait être à Rome au début de l'année prochaine pour finaliser la signature.

37. Le *Président* a remercié la Présidente, le Secrétaire Général et tout le personnel d'UNIDROIT pour l'excellent travail accompli au cours de l'année écoulée.

38. *L'Assemblée Générale a pris note de l'Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2020.*

Point n° 5: Amendements au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020-2022 ([A.G. \(79\) 3](#))

39. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter les amendements au Programme de travail 2020-2022 de l'Institut qui avaient été recommandés par le Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session (avril/mai et septembre 2020).

40. Le *Secrétaire Général* a rappelé que ce document devrait être approuvé par l'Assemblée Générale. Il comportait deux parties: la première recommandait l'inclusion d'un nouveau sujet dans le Programme de travail 2020-2022 concernant l'élaboration, conjointement avec la CNUDCI, d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt. Le projet avait été proposé au Secrétariat d'UNIDROIT en 2019 par le Secrétariat de la CNUDCI de s'associer pour élaborer cette Loi type. Les récépissés d'entrepôt sont des titres de propriété sur des produits stockés dans un entrepôt et, grâce à la délivrance de ces titres, le détenteur du titre peut exercer un droit de propriété sur les produits et peut donc accéder à un financement soit en transférant les produits sans qu'ils ne sortent de l'entrepôt, soit en établissant toute garantie sur le titre. Il s'agit d'un instrument certes très technique mais très important sur un plan pratique car il améliorerait considérablement les possibilités d'accès au financement, notamment pour les petites entreprises du secteur agricole. L'accès au financement représentant un problème dans beaucoup de pays, cet instrument est très important pour les pays en développement et, d'une manière générale, dans tout pays disposant d'un secteur agricole important. Ce sujet, concernant les titres et les opérations garanties, les contrats, le droit privé et l'agriculture, correspondait parfaitement aux travaux d'UNIDROIT. Le fait d'entreprendre ce projet en collaboration avec la CNUDCI le rendait encore plus intéressant pour l'Institut en raison des compétences conjointes des deux organisations et des synergies apportées en termes de coûts. Cette proposition de projet présentée au Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session avait été approuvée à l'unanimité, sous réserve seulement de son approbation par la Commission de la CNUDCI, qui à son tour avait approuvé le projet en septembre. Selon le plan de travail proposé, UNIDROIT rédigerait le texte de la Loi type, qui devrait être achevé dans deux ans environ. Une fois achevé, il serait soumis à la CNUDCI pour des négociations intergouvernementales dans le cadre, souhaitable, d'une ou deux réunions au maximum du Groupe de travail. Le résultat final sera une Loi type conjointe CNUDCI / UNIDROIT. Il ne s'agissait pas seulement d'un sujet très important, mais aussi d'un projet pilote dans lequel les deux organisations sœurs travailleraient ensemble, projet qui créerait une synergie et bénéficierait au mieux de la méthodologie de travail des deux organisations et permettrait de réduire les coûts des deux côtés.

41. Le *Secrétaire Général* a expliqué que, dans la deuxième partie du document, il y avait deux points supplémentaires qui concernaient la définition plus précise de la portée de deux projets déjà inclus dans le Programme de Travail avec une priorité moyenne alors que le Conseil de Direction, lors de sa 99^{ème} session, avait confirmé qu'il fallait leur accorder une priorité élevée. Le premier était le projet sur les Meilleures pratiques pour les procédures d'exécution efficaces, qui avait fait l'objet d'un travail important au cours des derniers mois. En particulier, un appel à contribution de la part d'experts et d'organisations internationales avait été lancé. Des réunions avaient déjà eu lieu, notamment une réunion du Groupe de travail exploratoire, un séminaire et une première réunion du Groupe de travail. En conclusion, il s'agissait d'un projet en cours de réalisation avec une nouvelle portée plus précise.

42. Le deuxième projet, déjà inclus dans le Programme de travail avec une priorité moyenne et porté à une priorité élevée par le Conseil de Direction, concernait le projet sur les Actifs numériques et le droit privé. Un nombre important de réunions avaient déjà eu lieu. Sous l'excellente direction de Carlo Di Nicola et de Hamza Hameed, ce projet était en plein essor. Il s'agissait d'un projet important et de longue haleine pour lequel le Secrétariat avait demandé aux membres de l'Assemblée Générale d'impliquer leurs propres experts intéressés.

43. Le *Président* a remercié le *Secrétaire Général* et a cédé la parole aux participants pour leurs observations.

44. Le *représentant de l'Argentine* a fait remarquer que son pays était directement impliqué dans l'élaboration du projet sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt qu'il soutenait pleinement. Il avait également exprimé son intérêt pour ce sujet à la CNUDCI ainsi que dans d'autres organisations internationales. Puis il a souhaité insister sur le travail effectué par UNIDROIT. Il était opportun de continuer à préciser la portée du projet, en particulier au vu de la pandémie, car il apparaissait désormais évident que l'utilisation de ces technologies était importante. En ce qui concernait la

structure du Groupe de travail, il convenait d'étendre la représentation géographique des experts invités.

45. Le *Secrétaire Général* a répondu que le Secrétariat avait récemment étendu le champ d'application subjectif possible du Groupe de travail sur une Loi type sur les récépissés d'entrepôt et avait déjà contacté un expert argentin, soulignant ainsi que cette observation avait déjà été prise en considération. Le Secrétariat mettrait à jour le projet, en cas d'approbation définitive par l'Assemblée.

46. Le *représentant de l'Italie* a félicité le Président nouvellement élu et la Présidente pour les succès remportés par UNIDROIT au cours de l'année. Bien que la question n'était pas expressément mentionnée dans l'ordre du jour, il a souhaité évoquer le projet d'UNIDROIT sur l'harmonisation des législations nationales en matière d'insolvabilité pour la liquidation des banques. Il a confirmé le ferme soutien de l'Italie à ce projet, notant que la pandémie actuelle pourrait imposer la nécessité d'outils communs pour l'insolvabilité et la restructuration. Les organismes de réglementation joueraient bien sûr leur rôle, mais un niveau minimum d'harmonisation éliminerait les obstacles juridiques à la réglementation et aiderait ces organismes dans leur tâche.

47. *L'Assemblée Générale a approuvé les recommandations d'amendements au Programme de travail en cours pour la période triennale 2020-2022.*

Point n° 6: Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 90^{ème} session (F.C. (90) 9) et renouvellement des membres de la Commission des Finances (A.G. (79) 1 rév.)

48. Le *Président de l'Assemblée Générale* a invité le Président de la Commission des Finances, Rafael Osorio, représentant de l'Espagne, à présenter le Rapport de la 90^{ème} session de la Commission des Finances.

49. Le *Président de la Commission des Finances* a présenté son rapport sur la 90^{ème} session de la Commission des Finances. La session s'était tenue en Zoom le 22 octobre dernier. La Commission avait convenu de transmettre un avis positif sur les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice 2019. Il a indiqué un excédent de 332.523 €. La Commission a examiné les ajustements proposés pour l'exercice financier 2020 et recommandé leur approbation par la présente Assemblée Générale. Les ajustements, principalement attribuables aux effets de la pandémie, comprenaient certaines réductions des dépenses dans quelques chapitres partiellement compensées par des augmentations dans d'autres chapitres, en particulier relatifs aux mesures de protection de la santé du personnel d'UNIDROIT et aux technologies de l'information et de la communication. Le Secrétariat prévoyait ainsi des économies de plus de 100.000 € en 2020. La Commission avait pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2020, et plusieurs membres avaient félicité l'Institut pour sa collaboration avec d'autres agences, en particulier avec les agences des Nations Unies basées à Rome. En ce qui concernait les arriérés de contributions, la Commission avait demandé au Secrétariat d'encourager tous les Etats membres à payer leurs contributions en temps voulu et d'informer également les Etats membres en état d'arriérés des conséquences statutaires d'arriérés pluriannuels. En ce qui concernait le projet de Budget pour 2021 tel qu'il figurait dans le document F.C. (90) 6 rév.2, la Commission avait exprimé un avis favorable et l'avait transmis à la présente Assemblée Générale. Ce projet de Budget prévoyait des recettes et des dépenses de 2.345.060 €. Certains membres avaient rappelé la nécessité de maintenir cette gestion prudente mise en œuvre par l'Institut. La Commission avait pris note de la mise à jour sur la rémunération et la sécurité sociale du personnel d'UNIDROIT. Etant donné que ce nouveau système avait été mis en place très récemment, il était essentiel que la Commission des Finances soit régulièrement informée de sa mise en œuvre. Enfin, la Commission avait pris note des mesures adoptées par le Secrétariat sur la pandémie de COVID-19. La Commission avait tenu une session spéciale le 5 juin pour être informée sur ces mesures prises par le Secrétariat au cours des premiers mois de la pandémie. La Commission des Finances a reconnu les efforts entrepris par le Secrétariat au cours des derniers mois,

essentiellement dans deux directions, rassurer son personnel et poursuivre ses activités. A cet égard, la Commission des Finances a félicité UNIDROIT et plusieurs membres de la Commission des Finances en avaient fait part au cours de la réunion. En effet, le Secrétariat a réussi à protéger son personnel tout en poursuivant et même en augmentant ses activités en toute sécurité au cours des derniers mois.

50. Le *Président de l'Assemblée Générale* a remercié le Président de la Commission des Finances pour son rapport complet et a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

51. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a félicité l'Espagne et en particulier Rafael Osorio pour son excellente direction de la Commission des Finances et il a repris ses propos sur les réussites d'UNIDROIT au cours de l'année passée. Le rapport montrait clairement qu'UNIDROIT opérait des choix stratégiques quant à ses priorités compte tenu d'un budget relativement réduit. Il souhaitait souligner expressément qu'UNIDROIT avait obtenu des résultats concrets et ce en toute transparence.

52. Le *Président de l'Assemblée Générale* a invité le Secrétaire Général à exposer l'historique, la pratique et la procédure de nomination des membres de la Commission des Finances.

53. Le *Secrétaire Général* a expliqué que la Commission des Finances occupait une place essentielle au sein de l'Organisation. En effet, elle supervisait et contrôlait le processus budgétaire, évaluait l'adéquation des contributions, fournissait des directives sur la manière de gérer les actifs de l'Institut; elle était donc essentielle parmi les organes directeurs de l'Institut. Néanmoins, les documents institutionnels ne prévoyaient pas de dispositions spécifiques sur la nomination des membres de la Commission. Celle-ci était composée d'Etats membres ayant exprimé leur volonté de remplir cette fonction. Elle comptait actuellement 17 membres et, selon la pratique, sa composition devait être revue tous les trois ans. Les membres de la Commission des Finances étaient informés de ce renouvellement et ils disposaient d'un certain délai pour exprimer leur volonté de se retirer de la Commission. En cas contraire, les membres continuaient à faire partie de la Commission. Le processus était actuellement terminé et tous les Etats avaient renouvelé leur participation à la Commission des Finances, à l'exception du Mexique qui avait demandé au Secrétariat de se retirer. Pour les trois prochaines années, la Commission des Finances serait composée de 16 Etats membres, à savoir l'Allemagne, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Italie, le Japon, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse.

54. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du Rapport de la 90^{ème} session de la Commission des Finances et a approuvé les nominations proposées pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Point n° 7: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019 ([A.G. \(79\) 4](#))

55. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le document sur les modifications définitives du Budget et l'approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019.

56. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le document avait déjà été révisé à plusieurs reprises par la Commission des Finances, notamment lors de sa 88^{ème} session en mars et de sa 90^{ème} session à Rome en octobre. Il y avait peu de choses à ajouter car le Président de la Commission des Finances avait déjà fourni les principaux chiffres. L'exercice financier 2019 s'était clôturé avec un solde de 332.523,25 € - résultat du solde positif de 365.920,54 € reporté de l'année 2018 et d'une déduction de 33.397,29 € de l'année 2019. Le Fonds de roulement avait clôturé à environ 370.000 €. L'excédent cumulé avait augmenté au cours de cette période en raison de plusieurs facteurs, notamment le règlement d'un montant important d'arriérés par le Nigeria et les économies réalisées dans différents chapitres de dépenses, en particulier ceux qui concernaient les rémunérations; il s'agissait de la période pendant laquelle l'ancien Secrétaire Général avait quitté l'Institut.

57. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2019 et que le Secrétaire Général, responsable de la gestion de l'exercice financier 2019, s'en était acquitté, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du Règlement.*

Point n° 8: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2020 (A.G. (79) 5)

58. *Le Président a rappelé que l'Assemblée Générale était chargée d'approuver les ajustements au Budget de l'exercice en cours et il a invité le Secrétaire Général à présenter le document pertinent.*

59. *Le Secrétaire Général a indiqué que le présent document concernait les ajustements au Budget de l'année en cours. Le document était habituellement présenté à la session d'automne de la Commission des Finances et permettait à la Commission d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses au cours de l'année, de manière à pouvoir l'informer des recettes et des dépenses supplémentaires prévues. La Commission des Finances avait déjà approuvé ce document et elle recommandait à l'Assemblée Générale de l'approuver à son tour. Le document présent contenait les informations mises à jour en novembre, vu qu'il devait être envoyé à l'Assemblée Générale un mois avant sa réunion. Le document avait beaucoup changé cette année, contrairement aux années précédentes où il n'y avait presque pas de changement dans le Budget. Tout d'abord, le nouveau barème des contributions des Etats membres avait été introduit pour la première fois et deux pays, le Brésil et l'Argentine, avaient demandé une suspension d'un an pour leur reclassement dans une catégorie supérieure, ce qui leur avait été accordé lors de la session précédente de l'Assemblée Générale en 2019. Le Budget initial avait donc été réduit de ces sommes. En second lieu, et principalement, en raison du COVID-19, les dépenses, notamment pour les déplacements du personnel du Secrétariat ou, plus important encore, des experts qui se rendaient à Rome pour les réunions des Groupes de travail et des activités connexes, avaient de toute évidence diminué. Cela avait été pris en compte dans le présent document, où les recettes prévues de ces deux pays avaient été réduites et où les dépenses avaient diminué dans plusieurs chapitres. Quant aux dépenses, des économies considérables avaient été réalisées relatives au Conseil de Direction, à l'interprétariat, aux Comités d'experts et à leurs frais de déplacement car les réunions s'étaient pour la plupart à distance. Il y avait eu quelques ajustements à la hausse car des fonds supplémentaires avaient dû être dépensés pour les installations de séparateurs en plexiglas afin de créer un environnement sûr pour le personnel du Secrétariat et les visiteurs vu la situation de pandémie. En outre, le Secrétariat avait renforcé ses capacités technologiques et avait utilisé les économies générales prévues pour cette année pour réorganiser et moderniser le site web d'UNIDROIT. Par conséquent, on comptait quelques augmentations au chapitre relatif aux technologies de l'information. Le reste de l'actualisation du Budget se passait d'explications, mais il répondrait volontiers à toutes les questions éventuelles.*

60. *Le Président a cédé la parole pour les commentaires.*

61. *La représentante du Canada a remercié le Secrétaire Général pour son approche toujours aussi proactive et prudente dans la gestion du Budget d'UNIDROIT. Sachant combien l'impact de la pandémie sur les finances de l'Institut était imprévisible, elle a salué la réactivité d'UNIDROIT. Le Canada a approuvé les ajustements au Budget de l'exercice financier 2020.*

62. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2020 et elle approuvait les ajustements au Budget, comme indiqué en Annexe.*

Point n° 9: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (79) 6)

63. *Le Président a invité le Secrétaire Général à fournir à l'Assemblée générale une mise à jour sur l'état des arriérés*

64. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le document faisait état des contributions restant à verser fin 2019. Les arriérés accumulés au cours des années étaient considérables et atteignaient environ un demi-million d'euros, ce qui, pour l'Institut, représentait une somme élevée. Malheureusement, un certain nombre de pays avaient perdu leur droit de vote conformément au Statut, ce qui était le cas de la Colombie, de l'Iran et du Venezuela parmi les membres présents à la réunion. Les autres pays en état d'arriérés et qui étaient présents pouvaient voter car les conditions statutaires ne leur avaient pas encore été appliquées. Le Secrétaire Général a rappelé l'importance pour l'Institut que les arriérés soient réglés et que les pays respectent leurs obligations à cet égard. Certes, les temps étaient difficiles, mais les montants requis étaient très bas, surtout en comparaison avec d'autres institutions et compte tenu de la production de l'Institut. Le Secrétariat continuerait à assurer la liaison bilatérale avec ces pays en espérant que la question sera résolue dès que possible.

65. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.*

Point n° 10: Approbation du projet de Budget pour 2021 et observations soumises par les Etats membres (A.G. (79) 7)

66. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Budget pour l'année 2021, et il a rappelé qu'il revenait à l'Assemblée Générale d'approuver le Budget.

67. Le *Secrétaire Général* a souligné que, si l'un des membres de l'Assemblée Générale avait une question sur un des documents précédents, il était invité à intervenir à tout moment car il était d'une importance capitale pour le Secrétariat que tout soit clarifié et que l'Assemblée soit satisfaite.

68. Il a fait remarquer que le présent document avait déjà été approuvé et avait reçu un avis favorable de la Commission des Finances lors de sa 90^{ème} session mi-octobre 2020. Comme il était d'usage, le projet de Budget avait été soumis aux Etats pour commentaires au cours de l'été. Le Secrétariat avait reçu des commentaires de deux Etats, le Brésil et l'Argentine, qui avaient renouvelé la demande déjà présentée l'année précédente de suspension, pour une année supplémentaire, de leur classement à la hausse dans le nouveau barème des contributions, afin qu'ils continuent à contribuer au même niveau qu'auparavant. Les demandes des deux pays se trouvaient en annexes du document A.G. (79) 7. Le Secrétaire Général a rappelé qu'il appartenait à l'Assemblée Générale de se prononcer sur cette demande. Il souhaitait simplement faire remarquer que si l'Assemblée Générale avait estimé l'année dernière qu'il convenait d'accepter cette solution, vu le contexte international exceptionnel de cette année, ces demandes pourraient être considérées comme objectivement fondées. Par ailleurs, le Secrétariat souhaitait souligner expressément la générosité des Gouvernements du Portugal et de l'Irlande, qui avaient décidé, comme l'année dernière, de ne pas être reclassés selon le nouveau barème des contributions qui leur permettait de diminuer leurs contributions d'un tiers. En revanche, ils ont décidé d'aider UNIDROIT en maintenant le même niveau de contributions qu'auparavant. Il a déclaré que ce vote de confiance était extrêmement important pour le Secrétariat qui souhaitait remercier particulièrement ces deux gouvernements.

69. Concernant le budget en général, il a noté une très faible augmentation d'un montant total d'environ 5.000 €, qui provenait directement du nouveau barème des contributions et était sans rapport avec la planification de l'Institut. Les dépenses totales prévues pour 2021 s'élevaient à 2.345.060 €, ce qui était conforme à la politique de croissance zéro que le Conseil de Direction et la Commission des Finances avaient demandé au Secrétariat dans le passé et qui avait été mise en œuvre. Il a toutefois précisé que cette ligne pourrait ne pas être applicable éternellement. En ce qui concernait les recettes, le Secrétariat ne s'attendait pas à une augmentation de la vente des publications. Il s'agissait d'une estimation prudente car il était probable que Sir Roy Goode finaliserait à temps le commentaire du Protocole MAC, qui serait présenté à la 100^{ème} session du Conseil de Direction en mai. Avec la parution d'un nouveau commentaire officiel, il se pourrait que les recettes de l'Institut augmentent. Le Secrétaire Général a signalé une augmentation des recettes perçues d'Aviareto, la société basée en Irlande qui

gère le Registre international pour le Protocole aéronautique à la Convention du Cap. Aviareto avait accepté d'augmenter de 5.000 USD le montant versé en échange de la licence d'utilisation de la version électronique du Commentaire officiel du Protocole aéronautique. En ce qui concernait les dépenses, le Secrétaire Général a fait référence à la page 5 du document qui montrait que certaines prévisions dans de nombreux chapitres avaient été réduites par rapport à 2020, en particulier au Chapitre 1 sur les frais de déplacement et les experts, sous réserve, bien entendu, de l'évolution du COVID-19. Si la pandémie se poursuit, les dépenses diminueront; si, en revanche, elle s'arrête, l'Institut reprendra les réunions en personne et de nombreux experts se déplaceront - ce qui entraînera une augmentation des frais comme prévu dans le Budget. En présentant le Budget pour adoption, le Secrétariat a tenu à avertir que s'il devait être modifié à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du COVID-19, il conviendrait de le soutenir. Il a ensuite abordé brièvement deux points figurant au Budget 2020, à savoir le Chapitre 2 sur les rémunérations et le Chapitre 3 sur les charges sociales. Ces deux chapitres comprenaient de légères augmentations passant de 30.000 à 35.000 € car le Secrétariat fonctionnait désormais à nouveau avec tout son personnel en place. Au cours des années précédentes, des économies substantielles avaient été réalisées tant sur les rémunérations que sur les charges sociales en raison de l'absence de Secrétaire Général pendant presque un an. Deux membres du personnel de haut niveau avaient quitté le Secrétariat; trois autres membres avaient été embauchés à coût égal mais ils avaient commencé à des moments différents - ce qui avait entraîné des économies supplémentaires. La raison des légères augmentations n'était pas imputable à une augmentation des dépenses du Secrétariat mais plutôt au fait que les sommes dépensées les années précédentes ne correspondaient pas à la pleine capacité du personnel. Il y avait d'autres points qu'il ne présenterait pas en détail car ils étaient contenus dans le document et avaient été examinés par la Commission des Finances.

70. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général et a cédé la parole pour les commentaires.

71. Le *représentant de la France* a félicité UNIDROIT pour le travail considérable accompli et pour avoir maintenu le même niveau de contributions en 2021 qu'en 2020 sans aucune augmentation. La France a recommandé l'approbation du projet de Budget et garderait à l'esprit tout changement éventuel qui pourrait se produire en fonction de l'évolution du COVID-19.

72. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a commenté le Point 9 de l'ordre du jour sur les arriérés et les contributions des Etats membres. Il a remercié le Secrétariat d'avoir préparé ce rapport et d'avoir insisté sur ce point important. Il a félicité UNIDROIT pour ses réalisations compte tenu de la relative modestie de son budget et il a repris ce que le Président de la Commission des Finances avait dit sur l'importance de trouver un moyen de recouvrer les arriérés. Il a exprimé son entière confiance envers le Secrétaire Général et le Secrétariat pour leurs négociations. Il les a remerciés de le tenir informé à mesure de la poursuite des échanges.

73. Le *représentant du Japon* a remercié le Président et le Secrétaire Général pour l'explication détaillée du nouveau Budget. Comme le Japon l'avait déjà exprimé à la Commission des Finances, il soutenait ce projet, étant entendu que le Secrétariat continuait à communiquer avec les pays qui ne versaient pas leurs contributions.

74. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé le Budget pour l'exercice financier 2021 et fixé les contributions des Etats membres pour cette année tel que proposé.

Point n° 11: Rapport du Secrétaire Général sur la mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale applicables au personnel d'UNIDROIT (A.G. (79) 8)

75. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter la mise à jour concernant l'application des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale.

76. Le *Secrétaire Général* a indiqué que ce document comprenait un rapport du Comité pour l'administration des fonds qui contenait des informations détaillées sur l'emploi des fonds du personnel de l'Institut. Le nouveau système, pleinement mis en œuvre, n'était obligatoire que pour les membres du personnel qui avaient rejoint l'Institut après son adoption par l'Assemblée Générale. Les membres du personnel qui faisaient partie d'UNIDROIT avant l'adoption du nouveau système pouvaient choisir de passer au nouveau système ou de rester dans l'ancien. La majorité des membres du personnel, en particulier ceux ayant cotisé pendant longtemps, avaient décidé de rester dans le système de sécurité sociale italien. En effet, il n'était pas conseillé, d'un point de vue économique, de passer à un nouveau système, car on perdrait les nombreuses contributions versées depuis des années. Dans la situation actuelle, sept membres du personnel étaient affiliés au nouveau régime de rémunération et de sécurité sociale, mais leur nombre était appelé à augmenter. Les fonds du nouveau système étaient gérés par le Service international des rémunérations et des pensions (ISRP) qui, compte tenu de la petite taille de l'Institut et jusqu'à ce qu'il atteigne un certain seuil, n'avait pas à proposer de politique d'investissement pour UNIDROIT. Il avait accepté de renoncer à une partie des frais généraux du système, et avait réduit le montant que l'Institut devait verser annuellement pour la gestion des fonds. Au cours de l'année passée, et au moins pendant un an et demi ou deux ans, les sommes versées par le personnel d'UNIDROIT étaient simplement déposées sur un compte de gestion avec un taux d'intérêt très bas. Par conséquent, le rapport annexé au document en question ne présentait fondamentalement aucun risque. Il faudrait attendre un an ou deux pour que le fonds soit transféré vers une allocation stratégique d'actifs qui produira, en théorie, un rendement de 5,05 % par an. En ce qui concernait la couverture médicale, le Secrétaire Général a signalé avec satisfaction, comme l'année précédente, que l'Institut avait renouvelé ses polices avec AXA au profit du personnel d'UNIDROIT.

77. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général et a cédé la parole pour les commentaires.

78. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la mise à jour du Secrétariat concernant la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale applicables au personnel d'UNIDROIT, ainsi que de la proposition faite dans le Rapport de l'ISRP - CAF (Comité pour l'Administration des Fonds) à l'Annexe I.*

Point n° 12: Mesures prises par le Secrétariat d'UNIDROIT en relation avec la pandémie COVID-19 (A.G. (79) 9)

79. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter son rapport sur les mesures adoptées par le Secrétariat d'UNIDROIT en relation avec la pandémie de COVID-19.

80. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que, même pendant la période la plus difficile de la pandémie, en mars, avril et début mai, où l'on ne savait pas grand-chose sur la pandémie, l'Institut n'avait pas cessé d'être pleinement opérationnel. En fait, tout le personnel avait travaillé à distance, mais à plein régime, et le système s'était avéré efficace. Le Secrétariat avait adopté un certain nombre de mesures pour protéger le personnel présent au bureau, très peu nombreux au début puis presque au complet par la suite. Les membres du personnel contraints de prendre les transports publics ont été encouragés à travailler à domicile. L'Institut avait même continué, au cours de ces mois, à accueillir des stagiaires, et après la première vague, de nouveaux chercheurs étaient venus et la Bibliothèque avait repris ses activités. Ils ont partagé leurs recherches avec le Secrétariat et collaboré très activement à ses travaux. Les missions ont été limitées au début, puis se sont arrêtées. Aucune mission n'était effectuée, à l'exception de quelques missions de proximité sur la Convention de 1995 sur les biens culturels. Le reste des activités a été mené à distance, et celles-ci ont été parfaitement remplies. Le Secrétariat n'a renoncé à aucune des activités prévues pour mettre en œuvre le Programme de travail. Au contraire, il a multiplié le nombre de webinaires. De même, il a maintenu la tenue de toutes les réunions de ses organes directeurs et il en a même tenu davantage, avec deux réunions du Conseil de Direction au lieu d'une seule comme c'était habituellement le cas. En conclusion l'Institut avait non seulement fonctionné à plein régime, mais avait également tenu toutes les réunions prévues.

81. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour son rapport complet et a cédé la parole pour les commentaires.

82. La *représentante du Canada* a exprimé son appréciation pour les informations sur les mesures adoptées par le Secrétariat en réponse à la pandémie. Ces mesures semblaient être soigneusement étudiées pour préserver la santé et le bien-être des personnes tout en assurant la poursuite des travaux de l'Institut. Elle a de nouveau félicité le Secrétariat et tout son personnel pour leur remarquable flexibilité et adaptabilité en ces temps incroyablement difficiles.

83. La *représentante de la Suisse* a félicité le Secrétaire Général et tout le personnel d'UNIDROIT pour les efforts déployés afin de poursuivre les travaux avec succès malgré la pandémie. Le représentant de la Suisse siégeant au Conseil de Direction avait précisé que la session virtuelle du Conseil avait été de loin la meilleure qu'il ait jamais suivie. Elle avait également permis la participation de personnes qui, autrement, ne pourraient pas nécessairement assister à la réunion. Elle a remercié le Secrétariat pour ses travaux et ses efforts.

84. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétariat sur les mesures adoptées par le Secrétariat sur la pandémie de COVID-19.

Point n° 13: Divers

85. Le *Président* est passé au dernier point de l'ordre du jour et il a cédé la parole aux interventions sur toute autre question.

86. Le *Secrétaire Général* a rappelé que, plus avant dans la journée, il y aurait un événement parallèle important que le Secrétariat avait organisé en partenariat avec la Mission des Etats-Unis auprès des agences des Nations Unies sur le Protocole MAC et il a encouragé tous les participants à s'y joindre.

87. *N'ayant pas d'autres questions à traiter, le Président a remercié à nouveau la Présidente Maria Chiara Malaguti, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano ainsi que tout le personnel d'UNIDROIT pour le travail remarquable accompli en ces temps difficiles. Il a également remercié tous les représentants des Etats membres d'UNIDROIT et les participants pour leurs commentaires. En conclusion, il a ajouté qu'une année très difficile s'annonçait, mais il était convaincu que l'Institut fonctionnerait au mieux sous la direction de la Présidente et du Secrétaire Général. Puis il a déclaré la session close.*

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**79^{ème} session de l'Assemblée Générale

ARGENTINA / <i>ARGENTINE</i>	Mr Alejandro LUPPINO Chargé d'affaires Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / <i>AUSTRALIE</i>	Ms Rosie STAUDE Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / <i>AUTRICHE</i>	H.E. Mr Jan KICKERT Ambassador Embassy of Austria in Italy Mr Amadeus FALTHEINER Second Secretary Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / <i>BELGIQUE</i>	Mme Silvia COSTANTE Attachée Ambassade de Belgique en Italie
BULGARIA / <i>BULGARIE</i>	Mrs Maria TODOROVA Chief Inspector Ministry of Culture <i>Sofia</i>
CANADA	Ms Saba ZARGHAMI Counsellor Head of the Political and Economic Section Political /Economic Affairs Embassy of Canada in Italy Ms Kathryn SABO Deputy Director General and General Counsel International Private Law Team Justice Canada <i>Ottawa</i>
CHILE / <i>CHILI</i>	Ms Graciela FERNÁNDEZ SOBARZO Lawyer General Legal Directorate Ministry of Foreign Affairs <i>Santiago</i>

	Mr Ignacio GARCÍA Lawyer UNIDROIT Chile Ms Patricia RÍOS Deputy Head of Mission Embassy of Chile in Italy
	Mr René ORTEGA Consul Embassy of Chile in Italy
CHINA / CHINE	Ms XU lingling Second Secretary Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA / COLOMBIE	Ms Angelica CASTILLO Second Secretary Embassy of Colombia in Italy
CROATIA / CROATIE	Ms Tamara PERIŠIĆ Counsellor Embassy of Croatia in Italy
REPUBLIC OF CYPRUS / REPUBLIQUE DE CHYPRE	Mr Dionysios DIONYSIOU Second Counsellor Embassy of the Republic of Cyprus in Italy
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE	Ms Veronika KUBÍKOVÁ Legal Expert Ministry of Industry and Trade <i>Prague</i>
EGYPT / EGYPTE	Mr Haitham ABDELHADY Counsellor Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
ESTONIA / ESTONIA	<i>Excused/Excusé</i>
FINLAND / FINLANDE	Mr Teemu LAAKKONEN First Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	Mme Stéphanie FELIX Magistrat de liaison en Italie et à Malte
GERMANY / ALLEMAGNE	Mrs Michaela GASTINGER Second Secretary Embassy of the Federal Republic of Germany in Italy

HOLY SEE / <i>SAINT-SIEGE</i>	Mr Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY / <i>HONGRIE</i>	Mr Zsuzsa DEGRELL Legal Advisor Ministry of Justice <i>Budapest</i>
INDONESIA / <i>INDONESIE</i>	Mr. Caka A. AWAL Counsellor Embassy of the Republic of Indonesia in Italy Ms. Agnes ROSARI DEWI Third Secretary Embassy of the Republic of Indonesia in Italy
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')</i>	Ms Arghavan GHOBADI LANGROUDI Legal Department Ministry of Foreign Affairs <i>Tehran</i>
IRELAND / <i>IRLANDE</i>	Ms Caitríona DE BÚRCA First Secretary Embassy of Ireland in Italy
ITALY / <i>ITALIE</i>	Mr Pasquale VELOTTI Deputy Head Service for Legal Affairs Diplomatic Disputes and International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation <i>Rome</i> Mr Stefano ZANINI Head Service for Legal Affairs Diplomatic Disputes and International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation <i>Rome</i>
JAPAN / <i>JAPON</i>	Mr Masamichi YAMASHITA First Secretary Embassy of Japan in Italy

LATVIA / LETTONIE	Ms Liene JENČA Director European Affairs department Ministry of Justice <i>Riga</i>
	Ms Elīna STUNGREVICA Lawyer European Affairs department Ministry of Justice <i>Riga</i>
LUXEMBOURG	<i>Excused/Excusé</i>
MALTA / MALTE	H.E. Mr Carmel VASSALLO Ambassador Embassy of Malta in Italy
MEXICO / MEXIQUE	Dr. Jorge Sánchez CORDERO DÁVILA External Adviser on Private international Law Office of the Legal Adviser Ministry of Foreign Relations <i>UNIDROIT Governing Council Member</i>
	Mr Jorge Luis HIDALGO Deputy Head, Minister Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Mr Marten LAMMERTINK First Secretary Political Affairs Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Abubakar MALAMI SAN Minister of Justice and Attorney General of the Federation <i>Abuja</i>
PAKISTAN	Mr Farhan ALI Deputy Head Mission Embassy of Pakistan in Italy
PARAGUAY	Mr Miguel DIONISI BATTILANA Second Secretary Embassy of Paraguay in Italy
	Mr José Antonio MORENO RODRÍGUEZ Attorney Law Professor <i>UNIDROIT Governing Council Member</i>

POLAND / <i>POLOGNE</i>	Mrs Dorota ŚCIŚLEWSKA Political-Economic Office Embassy of Poland in Italy
	Mr Szymon WOJTASIK Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Ms Dora MARTINS Directorate of International Law Services Legal Affairs Department Ministry of Foreign Affairs <i>Lisbon</i>
REPUBLIC OF KOREA / <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr Hyunsoo LIM Second Secretary International Treaty Division Ministry of Foreign Affairs <i>Seoul</i>
	Mr Minho DO Judge Seoul Northern District
	Ms So Youn HONG First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Mr Vlad MUSTACIOSU Counsellor Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Alexander PLAKHOV Head Division Law Department Ministry of Economic Development <i>Moscow</i>
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	H.E. Ms Daniela ROTONDARO Ambassador Embassy of the Republic of San Marino
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Ms Jelena CERANIC PERISIC Chair of the Scientific Council Institute of Comparative Law <i>Belgrade</i>
	Ms Dejana PERUNICIC First Counsellor Embassy of the Republic of Serbia in Italy

SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Ms Marianna PILÁTOVÁ Counsellor - Consul Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA / <i>SLOVENIE</i>	Mr Gregor FRANK Minister Counsellor Embassy of Slovenia in Italy
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr Bennie LOMBARD Counsellor for Multilateral Affairs Embassy of South Africa in Italy
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	H.E. Mr Alfonso DASTIS Ambassador Embassy of Spain in Italy Mr Rafael OSORIO First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Mr Robin PALMGREN Legal Adviser Ministry of Justice Division for Family Law and the Law of Contracts, Torts and Personal Property <i>Stockholm</i>
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Ms Lorenza FAESSLER PASCUZZO Counsellor Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mme Maha ENNEIFER Ministre plénipotentiaire Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY / <i>TURQUIE</i>	Mr Hasan Enes MABOÇOĞLU Second Secretary Embassy of Turkey in Italy Mr İlhan YÜCEL Rapporteur Judge Ministry of Justice <i>Ankara</i>
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Mr Samuel ROTHENBERG Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome Mrs Shubha SASTRY Assistant Legal Adviser Department of State <i>Washington D.C.</i>

	<p>Ms Karin KIZER Attorney-Advisor Department of State <i>Washington D.C.</i></p> <p>Mr IfeanyiChukwu EGBUNIWE Senior Counsel Export Import Bank of the United States <i>Washington D.C.</i></p>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>Mr Ian THOMPSON Policy Advisor Department for International Trade <i>London</i></p>
URUGUAY	<p>Mrs Imelda SMOLČIĆ-TIRIBOCCHI Chargé d'affaires a.i. Minister Counsellor Embassy of Uruguay in Italy</p>
VENEZUELA	<p>Mr Porfirio PESTANA DE BARROS Minister Counsellor Permanent Representative Bolivarian Republic of Venezuela to FAO and other Organizations of the United Nations in Rome</p> <p>Mr Gabriel Jose TORREALBA SANOJA Second Secretary Ministry of Popular Power for Foreign Affairs <i>Caracas</i></p> <p>Ms Dioana Flores España Administrative Professional III Ministry of Popular Power for Foreign Affairs <i>Caracas</i></p>
OBSERVATEURS	
SOVEREIGN ORDER OF MALTA	<p>H.E. Mr Daniele VERGA Ambassador Diplomatic Counsellor of H.E. the Grand Chancellor</p> <p>Ms Cecilia AMENDOLEA Diplomatic Desk Officer International Organizations and Multilateral Affairs Department of Foreign Affairs</p>

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2019-2020
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (79) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2020 (A.G. (79) 2)
5. Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (79) 3)
6. Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 90^{ème} session (F.C. (90) 9) et renouvellement des membres de la Commission des Finances (A.G. (79) 1)
7. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019 (A.G. (79) 4)
8. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2020 (A.G. (79) 5)
9. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (79) 6)
10. Approbation du projet de Budget pour 2021 et observations soumises par les Etats membres (A.G. (79) 7)
11. Rapport du Secrétaire Général sur la mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (79) 8)
12. Mesures prises par le Secrétariat d'UNIDROIT en relation avec la pandémie COVID-19 (A.G. (79) 9)
13. Divers

ANNOTATIONS

Point No. 1 – Ouverture de la session

1. La 79^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 17 décembre 2020 au siège d'UNIDROIT. La réunion débutera à 13h00 CET. Après la session, UNIDROIT organisera un événement parallèle en partenariat avec la Mission des Etats-Unis auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui débutera à 16h30 CET et portera sur "L'envergure internationale de la Convention du Cap: le potentiel pour les secteurs miniers, agricoles et de la construction (MAC)".

Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2019 - 2020

2. M. Abubakar Malami, *Honourable Attorney-General* de la Fédération et Ministre de la justice du Nigéria, a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2019-2020. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7(7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe d'Etats de la région Amériques de nommer le Président pour la période 2020-2021.

Point No. 6 – Renouvellement des membres de la Commission des Finances

3. La Composition de la Commission des Finances, dont les membres actuels ont été nommés par l'Assemblée Générale lors de sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017) doit être renouvelée pour les trois prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2021.

4. La Commission des Finances accomplit plusieurs fonctions importantes, en particulier une fonction consultative relative à la préparation ou aux modifications du budget, à la détermination des contributions des Etats membres, mais aussi détermination des conditions d'administration des biens et valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'Institut.

3. L'Assemblée Générale est donc invitée à confirmer la composition de la Commission des Finances selon la pratique établie.